

Promouvoir une écologie positive**P3****Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures****T301**

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L.4211-1 à 4 bis, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code des transports, et notamment les articles L1112-1 et suivants, L1231-3, L1271-1, D1112-8 et suivants, L5431-1 et suivants,
- VU** le Code de la commande publique,
- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,
- VU** le protocole d'accord sur l'avenant au contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 relatif au volet « infrastructures de transports et mobilités » en date du 16 novembre 2023,
- VU** l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ratifiée par la loi n°2015-988 du 5 août 2015,
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 1er septembre 2022 validant une prorogation des délais de mise en œuvre du volet routier du SDAP régional jusqu'au 29 avril 2025,
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021 déclarant d'utilité publique le projet de déviation sud de la RN12 à Ernée, ainsi que les acquisitions et travaux nécessaires à sa réalisation, et portant classement et déclassement des voiries concernées sur la commune d'Ernée,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 26 janvier 2012 approuvant le nouveau règlement d'intervention politiques régionales en faveur du développement des transports collectifs sur le territoire ligérien et de la réhabilitation des bâtiments fermés du réseau régional pour en faire des lieux de vie,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 juillet 2018 approuvant le règlement d'intervention relatif au versement d'une subvention régionale pour les mises en accessibilité des Points d'Arrêts Routiers du réseau régional,

- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le nouveau règlement d'intervention régionale modifié pour les investissements en faveur de l'accès au réseau de transport régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la convention relative au financement de la RN12 Déviation d'Ernée - phase études post-DUP, signée le 04 août 2020 au titre du contrat de plan Etat Région 2015 - 2022,
- VU** la convention relative au financement des études d'avant-projet/projet (APO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE) chargées de réaliser les études d'exécution pour le déploiement de la télésurveillance des circuits de voie et des alimentations sur l'axe Nantes-Angers-Sablé signée le 24 septembre 2021,
- VU** la convention relative au financement des travaux de déploiement de la télésurveillance sur l'axe Nantes-Angers-Sablé (lignes 450 000 de Sablé-sur-Sarthe à Angers et 515 000 de Angers à Nantes) signée le 12 janvier 2024,
- VU** la convention complémentaire relative au financement de la RN12 Déviation d'Ernée - phase études post-DUP, signée le 28 avril 2023 en anticipation de l'avenant 2023-2027 au contrat de plan Etat Région 2021-2027,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'ANNULER

la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 en ce qu'elle présentait une version caduque de l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'étude de faisabilité de redécoupage du bloc du tunnel de Chantenay,

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'étude de faisabilité de redécoupage du bloc du tunnel de Chantenay, présenté en 1 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'ANNULER

la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023 en ce qu'elle attribuait une subvention de 2 191 878,43 € TTC à SNCF Réseau pour la réalisation des travaux de déploiement de la télésurveillance sur l'axe Nantes - Angers - Sablé,

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention de financement relative à la réalisation des travaux de

déploiement de la télésurveillance sur l'axe Nantes – Angers – Sablé, présenté en 1 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

la convention relative aux travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts routiers prioritaires de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance, présentée en 2 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance une subvention de 115 826,63 € TTC (dossier n°2018_08568), sur une dépense subventionnable de 186 318,35 € TTC,

D'APPROUVER

la convention de financement des travaux portant sur le projet d'aménagement pour les modes actifs entre la commune déléguée de Chemiré-sur-Sarthe et la gare de Morannes, présentée en 3 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à la Commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray une subvention de 187 852,50 € TTC (dossier n°2015*10351), sur une dépense subventionnable de 375 705 € TTC,

D'APPROUVER

la convention de financement des travaux portant sur l'aménagement de la rue de Château Gontier située sur et portée par la commune de Craon et desservant l'arrêt structurant "piscine" du réseau Aléop, présentée en 3 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à la Commune de Craon une subvention de 300 000 € TTC (dossier n°2015*10351), sur une dépense subventionnable de 707 226,20 € TTC,

D'APPROUVER

la grille tarifaire 2025, relative aux obligations de service public pour le transport maritime assuré par la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée (RDPEV) au titre de la continuité territoriale entre le continent et l'île d'Yeu, présentée en 4 annexe 1, correspondant à une augmentation de 5,0% par rapport aux tarifs 2024,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des phases études opérationnelles et réalisation des travaux de la Déviation d'Ernée (RN12), présentée en 5 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à l'Etat (DREAL) une subvention de 5 430 000 € TTC, sur une dépense subventionnable de 43 500 000 € TTC,

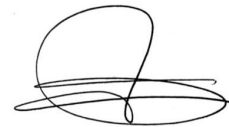
D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 5 430 000 € TTC,

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 138 344,59 € (opération 15I04806).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vote sur le point 4.1 : évolution des tarifs de la compagnie Yeu Continent

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Vote sur le point 5 : contournement d'Ernée

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble.

REÇU le 04/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs